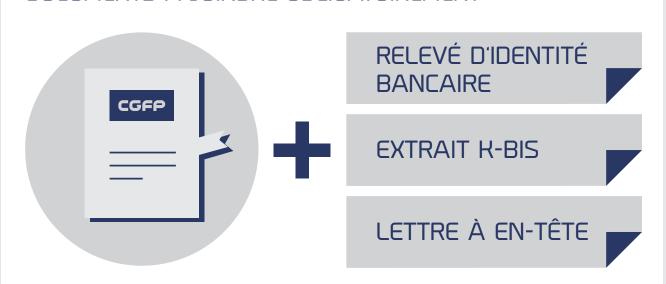




DOSSIER D'OUVERTURE DE COMPTE

VOTRE DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE SERA TRAITÉE SOUS 48H, SOUS RÉSERVE D'ACCEPTATION DE VOTRE DOSSIER. TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE NE POURRA ÊTRE TRAITÉE.

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT



DÉPOSEZ CE DOSSIER DANS UN DE NOS POINTS DE VENTE OU ENVOYEZ-LE PAR :







COMPTA@CGFP.EU

FORME SOCIALE	
□EURL □SARL □SA □SCI	Autre :
RAISON SOCIALE	
Adresse :	
Téléphone : Fax :	E-Mail :
SIREN/SIRET://	N° TVA :
Code postal : Ville :	
DOMAINE D'ACTIVITÉ	
Code APE : Effectif :	
☐ Entreprise de génie civil, terrassement, voirie (TP) ☐ Entreprise de plomberie, chauffage, climatisation	Calculation Entreprise tout corps d'état (TCE) Autre :
Type de travaux : 🗌 Neuf 🔲 Rénovation	Type de construction : 🗌 Logement 🔲 Tertiaire
	CA (achats) :
INTERLOCUTEURS	
Nom et prénom :	Fonction :
·	
	Fonction :
Nom et prénom :	Fonction :
Vous avez connu notre société par (un) :	
□ Sous-traitant □ Confrère installateur □ Re □ Fabricant □ Collaborateur □ Dé	eprésentant CGFP
Vous avez obtenu le dossier d'ouverture de	compte par (le) :
☐ Site web CGFP ☐ Commercial sédentaire ☐ Commercial itinérant ☐ Vendeur magasin Si une personne vous a remis le dossier d'ouverture	☐ Dépôt CGFP



CONDITIONS DE RÈGLEMENT

de coût de facturation, le montant vous sera communiqué sur simple demande. Si des délais de paiement sont consentis, ceux-ci deviendront caduques immédiatement en cas de retard de règlement. Le délai de règlement ne pourra dépasser 45 jours fin de mois, sauf accord dérogatoire. Etant entendu que par 45 jours fin de mois, il faut entendre : toutes les factures émises au mois de janvier seront payées au plus tard le 15 mars. Vous pouvez indiquer votre souhait pour le délai de règlement : Au comptant ■ 30 jours fin de mois ☐ Fin de mois le 5 ☐ 30 jours fin de mois le 15 Le montant de l'encours éventuellement accordé est déterminé par nos soins de manière non-contradictoire. Vous pouvez indiquer votre souhait pour le montant de l'encours : _____ €. En cas de dégradation de la situation financière de nos clients, nous nous réservons le droit d'exiger des garanties supplémentaires. Nos factures sont payables par L.C.R. directe (nos L.C.R. sont traitées par informatique, elles ne peuvent donc être soumises à la procédure d'acceptation, étant entendu que votre banque vous demandera votre accord par relevé de L.C.R.). Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepter nos conditions particulières de règlement figurant ci-dessus et de l'ensemble des dispositions de « l'article 3. Paiement » tout comme les dispositions de « l'article 8. Révision du contrat » de nos conditions générales de ventes (CGV). Nom et prénom : En qualité de : Pour la Société : Date : _____

Les factures sont émises tous les quinze jours. La facture émise est majorée d'un montant forfaitaire à titre

Professionnels et entrepreneurs, rejoignez-nous et faites la différence.

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

L'équipe du Comptoir



Cachet commercial et signature

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- 1. COMMANDES / Toute commande implique de plein droit l'acceptation par l'acheteur des présentes conditions générales de vente. Elles prévalent sur toutes conditions contraires stipulées par l'acheteur, notamment dans ses conditions d'achat et ses bons de commandes. Les commandes qui rous sont transmises s'entendent toujours d'achat et ses bons de commandes. Les commandes qui que de l'émission d'un accusé de réception de commande ou de l'exécution directe de la commande. Les renseignements portés sur les catalogues, prospectus, publicités, barêmes de prix et autres documents commerciaux ou sur notre site internet ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent nous engager.
- 2. PRIX / Le prix applicable à un produit est celui de notre tarif en vigueur à la date de la commande ou, à défaut, celui de l'offre que nous émettons sur consultation de l'acheteur. Si ce prix subit une modification entre la date de commande et la date de livraison, le nouveau prix applicable sera communiqué à l'acheteur qui, sauf refus exprès dans un délai de huit jours, sera réputé l'avoir accepté. Le prix s'entend hors taxes, produit non emballé, pris dans nos magasins (application de l'incoterne « unviks », dans sa dernière version en vigueur lors de la commande), sauf conventions particulières. En cas de livraison du produit à l'acheteur, il peut donc lui être facturé une participation forfaitaire aux frais de transport et d'emballage, selon notre barème en vigueur. La facture est également majorée d'un montant forfaitaire à titre de coût de facturation, qui sera indiqué à l'acheteur sur sa demande.
- 3. PAIEMENT / Les factures sont payables comptant à l'enlèvement ou à la livraison, sauf accord articulier entre les parties. Un paiement d'avance ou un acompte peut toutefois être demandé à l'acheteur à la commande, en fonction des spécificités de celle-ci. Seul l'encaissement effectif des chèques et effets de commerce vaut complet paiement à notre égard. Toute facture pour laquelle aucune demande de duplicata ne nous est adressée dans un délai de dix jours après la livraison ou l'enlèvement est réputée reçue par l'acheteur. Aucune contestation sur la quantité ou la qualité des produits vendus, ou sur un libellé ou un montant figurant sur la facture, ne peut autoriser le non-paiement d'une facture à son échéance. En cas de livraison partielle, l'absence de livraison complémentaire ou le report de celle-ci ne peut retarder le paiement des produits déjà livrés. Toute réclamation sur le montant d'une facture n'est prise en compte qui si elle nous est adressée par écrit dans un délai de quinze jours à compter de l'émission de la facture. Si notre direction reconnaît que la réclamation est fondée, seul un avoir est accordé à l'acheteur. Cet avoir peut être compensé avec la facture s'il est émis avant l'échéance de celle-ci. Le non-paiement partiel ou total d'une facture à l'échéance rend exigibles de plein droit des intérêts de retard sur la base d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, à compter de la date d'échéance et jusqu'au paiement effectif, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros. En cas de recours à un tiers pour la mise en œuvre de la procédure de recouvrement (huissier, société de recouvrement, avocat,...), une indemnité complémentaire égale à 15 % des sommes dues sera en outre facturée à l'acheteur. Le non-paiement d'une facture à l'échéance nous autorise également à suspendre la livraison de toutes les commandes en cours de l'acheteur et rend immédiatement exigibles toutes nos créances envers lui,
- 4. LIVRAISON TRANSFERT DES RISQUES ET DE LA GARDE / 4.1. L'acheteur s'engage à réceptionner les produits aux lieu et date que nous lui indiquons. En cas de carence de sa part, la livraison est réputée avoir eu lieu, aux conditions convenues, avec tous ses effets. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur inobservation ne peut entraîner ni pénalité pour retard, ni annulation de commande, ni paiement différé. Tous les coûts supplémentaires entraînés par un retard hors de notre contrôle dans l'exécution d'une livraison sont supportés par l'acheteur. La force majeure, la guerre, les grèves, les lock-out, les barrages routiers, les épidémies, le manque de matières, les incendies, inondations, accidents d'outillage et toutes autres causes fortuites entraînant une rupture de l'approvisionnement des produits auprès de nos fournisseurs, nous dégagent de l'obligation de fournir dans les délais initialement prévus les produits concernés. Si l'événement vient à durer plus de trente jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente que nous avons conclu avec l'acheteur peut être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Les opérations de chargement des produits sont effectuées par celui qui fait circuler le véhicule. Dans tous les cas, les opérations de déchargement des produits au lieu de livraison sont assurées sous la responsabilité de l'acheteur, quelle que soit la participation apportée à celles-ci par notre chauffeur ou par le chauffeur du transporteur affrété par nos soins. 4.2. La charge des risques des produits vendus est transférée à l'acheteur avant chargement dans nos entrepôts, quelles que soient les conventions particulières conclues avec l'acheteur au sujet du transport. La garde des produits vendus est également transférée au transporteur, qu'il soit affrété par nos soins ou par l'acheteur, avant chargement dans nos entrepôts. Elle passe ensuite à l'acheteur à l'arrivée des produits dans ses entrepôts ou son chantier, avant déchargement.
- 5. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ / Nous nous réservons expressément la propriété des produits vendus jusqu'au jour de leur paiement complet et effectif. L'acheteur est tenu de prendre toute disposition d'identification des produits vendus comme étant notre propriété jusqu'à leur paiement complet et effectif.

- En cas de non paiement total ou partiel d'une facture à son échéance, l'acheteur nous reconnaît le libre accès à ses locaux pour nous permettre de dresser ou faire dresser un inventaire de nos produits en sa possession puis, si aucune procédure collective n'est ouverte à son encontre, pour reprendre ou faire reprendre les produits impayés par tous moyens, sans formalité préalable. Nonobstant la présente clause, la charge des risques et de la garde des produits vendus sont transférées à l'acheteur selon les termes de l'article 4.2.
- 6. GARANTIE / 6.1. En cas de défaut de qualité d'un produit, dûment constaté par nous-mêmes, notre garantie se limite au remplacement pur et simple du produit défectueux (ou, lorsque le remplacement est impossible, au remboursement de son prix), à l'exclusion de toute indemnisation des dommages directs ou indirects subis par l'acheteur ou son personnel ou encore tout tiers du fait de la défectuosité. La durée de notre garantie est égale à celle qui nous est accordée par le fabricant ou fournisseur du produit, avec toutefois un minimum de six mois à compter de la réception du produit par l'acheteur. 6.2. Cependant, en cas de vice apparent d'un produit ou de perte constatée lors de la réception par l'acheteur. notre garantie se limite à la mise en ieu de la responsabilité du transporteur affrété par nos soins, et ne s'exerce qu'à condition que l'acheteur émette sur-le-champ des réserves précises et complètes sur le titre de transport, qu'il notifie par acte extrajudiciaire ou lettre recommandée dans un délai de trois jours à compter de la réception des réserves motivées à l'encontre du transporteur, et qu'il nous fasse part de sa réclamation dans un délai de huit jours à compter de la réception. 6.3. De même, en cas d'enlèvement en magasin ou de livraison par nos soins, tout vice apparent ou toute différence de quantité par rapport à la commande doit être relevé immédiatement par l'acheteur et entraîner : soit un refus d'enlèvement ou de livraison pour les produits viciés, soit l'émission de réserves précises et complètes sur le bon d'enlèvement ou de livraison, confirmées par une réclamation écrite dans un délai de huit jours, pour toute contestation sur la quantité. A défaut, la délivrance des produits est réputée conforme à la commande et aucune réclamation ultérieure de l'acheteur ne sera admise. 6.4. En cas d'enlèvement ou de livraison d'un produit sans défaut mais non conforme à celui commandé, notre garantie se limite également au remplacement pur et simple du produit par un produit conforme, et ne s'exerce qu'à condition que l'acheteur nous restitue le produit non conforme dans l'état exact où il a été livré et qu'il nous adresse sa réclamation dans un délai de huit jours à compter de la réception. 6.5. Perdent le bénéfice de la garantie, les produits modifiés par l'acheteur ou par un tiers, les produits qui ne sont pas utilisés conformément à leur destination et ceux qui auront été utilisés en méconnaissance des recommandations et/ou conseils d'utilisation du fabricant. En cas de mise en jeu de la garantie impliquant le remplacement de produits, ceux-ci doivent être retournés par l'acheteur à ses frais à notre magasin, suivant l'incoterm « rendu droits acquittés » (dans sa dernière version en viqueur lors du retour).
- 7. RETOUR DE PRODUITS / Aucun retour de produits ne peut être effectué par l'acheteur sans notre accord préalable et écrit. Cet accord ne peut être donné qu'à titre exceptionnel, dans un délai maximum de trois mois à compter de la livraison des produits, à condition que les produits fassent partie de notre plan de stock et qu'ils soient à l'état de neuf, dans leur emballage d'origine. Les produits doivent être retournés à notre magasin suivant l'incoterm « rendu droits acquittés » (dans sa dernière version en vigueur lors du retour). La reprise des produits s'effectue au prix d'achat facturé diminué d'une décote, dont le montant est communiqué à l'acheteur dans notre autorisation de retour, et prend la forme d'un avoir non remboursable.
- 8. RÉVISION DU CONTRAT / Si nous avons des raisons sérieuses de craindre des difficultés de paiement de la part de l'acheteur à la date de la commande, ou postérieurement à celle-ci, ou encore si l'acheteur ne présente pas les mêmes garanties qu'à la date d'acceptation de la commande, nous pouvons subordonner l'acceptation de la commande ou la poursuite de son exécution à un paiement comptant, à une réduction du délai de paiement accordé le cas échéant ou à la fourniture de garanties de règlement de nos factures.
- 9. RÉSOLUTION DU CONTRAT / La vente est résolue de plein droit et sans autre formalité qu'une simple mise en demeure adressée à l'acheteur et restée infructueuse pendant plus de huit jours, en cas de non-paiement d'une échéance au terme convenu, ainsi qu'en cas de non-respect de l'une quelconque des obligations prévues dans les présentes conditions générales de vente ou dans les conditions particulières de la vente.
- 10. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS / L'acheteur est informé que les informations personnelles qui pourront être collectées, dans le cadre de traitements automatisés ou non automatisés, sont destinées à notre société, exclusivement à des fins de gestion administrative et commerciale. Elles sont réservées à un usage interne et ne font donc l'objet d'aucune cession à des tiers. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition concernant ces informations.
- 1). Litiges / En cas de contestation, les tribunaux du ressort de notre siège social sont seuls compétents, même en cas de pluralité de défendeurs, ou d'appel en garantie. La loi française est seule applicable.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de nos conditions générales de ventes (CGV) ci-dessus (en particulier les clauses de réserve de propriété et attributive de compétence) et les accepter sans réserve.

Nom et prénom :	En qualité de :	Pour la Société :
Date :		
Cachet commercial et signature (précédée de la mention « Lu et appr	ouvé »)	

